

Conseil des habitants de Mancey

Synthèse sécurité routière de Mancey

État au 2 juillet 2019

1^{ère} Consultation Dulphey, Novembre 2018 (consultation porte à porte sur papier)	78 réponses pour 83 consultations
Panneau précisant « vous n'avez pas la priorité » :	71 pour, 5 contre, 2 indifférent
Passage piéton avec marquage au sol :	68 pour, 7 contre, 3 indifférent
Radar pédagogique :	53 pour, 13 contre, 12 indifférent.
Autres signalisations et remarques formulées par au moins un habitant dont plusieurs ont déjà été réalisées par la mairie. <ul style="list-style-type: none"> - Radar pédagogique - Panneau précisant « vous n'avez pas la priorité » - Passage piéton - Autres marquages au sol - Miroir au bourg - Barrières en bois en bord de route - Réfection des bandes blanches à Dulphey. - Balises rue de la fontaine - Déplacement panneau fin de 30 à Dulphey - Visibilité rue de la fontaine à étudier. - Stop rue de la fontaine : non retenu en raison des incidences de priorités et responsabilités. - Chicanes aux accès zones 30 - Rue de la fontaine en sens unique : non retenu après débat. - Miroir pour la rue de la fontaine : idée abandonnée suite étude et débat. - Contrôles vitesse volants par gendarmerie 	Réponses Mairie : <ul style="list-style-type: none"> - Mairie précise que le coût est trop élevé, également pour des feux tricolores. - La mairie précise que le système clignotant est trop onéreux. Rajout bande « vous n'avez pas la priorité » pas étudié pour le moment. - emplacement reste à déterminer. La D.R.I. doit être consultée. - à étudier, réglementation complexe. - installé. - réajustées. - réalisée. - installées. - non daté - à l'étude. - pas envisagé. - possible. Elle le fait déjà sans prévenir.

D.R.I. (Direction des Routes et des Infrastructures)

2^{ème} consultation Mancey 2019 (consultation internet et papier)	51 réponses dont 35/132 par mel et 16/100 par papier.
Consultation sur l'implantation de zones limitant la vitesse à 30 Kms/H au Bourg, à Moulin Mutin et à Charmes	41 pour, 8 contre, 1 pour seulement à Charmes, 1 pas d'avis.

Autres remarques formulées par au moins un habitant.

- Rappel des règles de stationnement et de circulation dans le village (bulletin municipal...)
- Limitation de vitesse 30 sur toute la commune.

Le Bourg

- Passage piéton sur la départementale entre la petite route qui mène au lavoir et le sentier qui mène au Bourg.
- Sortie rue du page sur la route du col des chèvres : indiquer clairement le type de priorité (stop, priorité à droite, céder le passage).
- Interdire les poids lourds et véhicules de plus de 2,4m de large rue du page.
- Repeindre le marquage au sol du stop vers la maison de Bernard Moreau.
- Ralentisseur sur la route de Corlay avant l'entrée dans le Bourg.
- Radar pédagogique route de Corlay
- Sur panneaux « interdit aux poids lourds » , rajouter « sauf livraison »
- Signaler la sortie de l'impasse dans le virage vers la maison de Mr Jomain (marquage au sol)
- Chaussée glissante dans la rue Charles Millot en arrivant au stop.
- Miroir trop petit, difficile d'évaluer la distance des voitures. Voir le modèle moulin Davoine.
- L'abri en pierre contre la maison de Mr Leboeuf gêne la visibilité.

Dulphey

- Ralentisseur rue de Prole.
- Rajouter un panneau « 50 km/h » sous les panneaux « Mancey »
- Déplacer le panneau « Mancey » avant le croisement Vers / route de Brancion (en venant de Tournus).
- Radar pédagogique sur la D215.

- Dos d'âne à la place du rétrécissement vers la Bussière et passage piéton (collégiens et lycéens, promeneurs...)
- Déviation de la route départementale.
- Aménagement place de la mairie.

Moulin Mutin

- Sens unique route principale.

Charmes

- Supprimer le rallye voiture (nuisances, gêne, pollution...)

Réponses Mairie :

Les résultats de cette 2ième consultation viennent seulement d'être transmis à la mairie qui va étudier les propositions des habitants.

Ce tableau sera donc complété ultérieurement.

- Entraînerai un coût d'entretien de la portion de route rajoutée à la commune. À étudier avec la D.R.I.

- Mairie précise que le coût est trop élevé, également pour des feux tricolores.

- Le sens unique est une mauvaise idée. Les voitures et autres véhicules passeront plus vite en sachant que personne ne viendra en face. Cela augmenterait la dangerosité pour les piétons. Avis défavorable de la D.R.I.